

Section Académique de Dijon
Le Secrétariat académique

à Madame le Recteur de l'académie de Dijon

Objet : organisation du DNB

Nous tenons à attirer votre attention sur les conditions de correction des épreuves du Diplôme National du Brevet dans notre académie. Il apparait en effet que le nombre de copies prévu pour chaque correcteur est incompatible avec une correction de qualité.

Ainsi, alors que naguère les professeurs de français disposaient d'une journée et demie pour corriger environ 35 copies, il semble que consigne ait été donnée pour qu'ils se voient confier jusqu'à quarante copies à corriger dans un délai maximum d'une journée. De même en histoire-géographie, le nombre de copies serait porté de quarante à cinquante par correcteur.

Une telle situation met en péril la qualité du travail des enseignants et la crédibilité de l'examen. Nous vous demandons donc, Madame le Recteur, de mobiliser un nombre de correcteurs suffisant pour réduire très sensiblement le nombre de copies qui leur sera confié.

Nous vous rappelons d'autre part notre opposition aux nouvelles modalités d'organisation du DNB : le maintien des cours dans les collèges le jour où les candidats composeront ne permettra pas de leur garantir la quiétude indispensable à leur travail ; d'autre part, en donnant à corriger aux professeurs les copies de leurs propres élèves, l'administration met en péril la garantie d'anonymat des candidats et nous savons que, dans certains cas, des collègues pourraient même être conduits à évaluer les copies de leurs enfants. Cette situation est inadmissible et nous regrettons que pour des raisons strictement budgétaires, l'impartialité des corrections soit ainsi remise en cause.

Nous vous prions, Madame le Recteur, de croire en l'expression de notre indéfectible attachement au service public de l'Education Nationale.

Pour la section académique du SNES-FSU
Pascal Meunier

